



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 7 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
30 juin 2025	
DATE D’AFFICHAGE	
17 JUIL. 2025	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
17 JUIL. 2025	
et publication du	
17 JUIL. 2025	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-cinq le sept juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué le trente juin deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

Absents avec pouvoir :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
Didier DUPIN donne pouvoir à Marcel DUMAS
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE
Lucie ROCH donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Secrétaire de séance : Roseline TRAMBOUZE

OBJET : 2025-029 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association les Amis de la Forêt

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 euros à l'association Les Amis de Perreux pour l'acquisition d'une borne musicale interactive « Mélo ».

Ce matériel est très complet car il propose des fonctions musicales mais aussi des jeux et activités ludiques adaptés. Ces animations peuvent être visionnées sur un grand écran afin que tous les résidents puissent participer. C'est un dispositif qui coûte 8 094,35 €.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 euros à l'association Les amis de Perreux.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 65888 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 10 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Roseline TRAMBOUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20250707-2025-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2025
Publication : 17/07/2025